

L.J.A.D.E.

JOURNAL DES ADHÉRENTS DE MUTAME NORMANDIE

DÉCEMBRE 2007



ÉDITO

2008 L'ANNÉE DES CHANGEMENTS

L'année 2007 s'achève à peine, le moment de faire un premier bilan est venu.

Je me plais tout d'abord à souligner l'amélioration du remboursement des verres qui a permis globalement de réduire de plus de 10% le reste à charge supporté par le mutualiste voire davantage pour les personnes équipées de lunettes de la gamme OPALANCE. Le budget 2007 consacré à l'amélioration de cette prestation est de 350 000 euros soit le tiers de l'augmentation des dépenses annuelles. Les autres aménagements ou les nouvelles garanties proposés en cours d'année : collants et bas de contention, forfait nicotinique, pilule contraceptive ont concouru aussi à la promotion de la santé.

Au chapitre des satisfactions, nous pouvons également mettre à notre crédit la concrétisation au 1^{er} octobre dernier de l'opération de substitution avec nos amis de Mutame Territoire de Belfort, preuve d'une réelle unité du mouvement mutualiste territorial.

La majorité des mutualistes bénéficie désormais des échanges de données informatisées entre la mutuelle et les diverses caisses d'assurance maladie sur l'ensemble du territoire.

Nous travaillons sans relâche à l'adaptation de l'offre. Nous proposons dès le mois prochain de nouvelles modalités pour le remboursement des traitements d'orthodontie et nous actualisons certaines allocations et divers forfaits.

La nouvelle organisation informatique mise en œuvre à partir de janvier 2008 destine la mutuelle à franchir un nouveau cap. Nous préparons notre présence sur la prochaine carte Vitale et allons améliorer les relations avec les professionnels de santé. De nouveaux outils d'évaluation et de gestion vont nous permettre de satisfaire aux nombreuses exigences des autorités de contrôle chargées de certifier notre capacité à garantir vos droits en toute fiabilité et transparence.

La loi sur le financement de la sécurité sociale adoptée récemment par les parlementaires instaure une franchise médicale sur les médicaments, les soins paramédicaux et les transports sanitaires. Nous avons combattu en vain cette disposition qui constitue une atteinte au système de solidarité et pénalise directement le malade puisque l'assuré social bien portant ne participe pas à la couverture des nouveaux risques. Cette charge supplémentaire va incomber au mutualiste car l'intervention de la mutuelle l'obligerait à payer de nouvelles taxes et autres impôts, qu'il faudrait alors inévitablement répercuter sur la tarification.

L'actualisation annuelle de la cotisation 2008 est établie sur la base d'une indexation de 3% pour une évolution prévisible de nos remboursements de plus de 4%.

Les prochains décrets à paraître sur le financement des employeurs publics pour la protection sociale complémentaire du fonctionnaire territorial vont considérablement modifier l'environnement. Le chantier que nous devons avoir en cours des prochains mois constitue un véritable enjeu pour l'avenir proche. Nous devons garder la confiance des fidèles mutualistes et convaincre de nombreux autres territoriaux de nous rejoindre. Il faut aussi prendre en compte l'augmentation des dépenses de santé en lien avec les nouvelles pratiques médicales et l'allongement de la durée de la vie.

Pour conclure mon propos, je vous affirme que le conseil d'administration que j'ai l'honneur de présider veut se donner les moyens de préserver l'essentiel dans un contexte des plus difficile pour une structure de notre taille. Nous voulons réunir toutes les conditions pour faire en sorte que la communauté mutualiste territoriale se reconnaisse dans une organisation de proximité où la solidarité et le respect de l'être humain trouvent toujours leur place.

Nous allons faire appel à de nouvelles compétences pour démontrer la légitimité de notre action dans le secteur social et la prévention. Nous consacrerons de nouvelles ressources pour être davantage présents sur le terrain, condition indispensable pour réussir notre développement et garantir notre pérennité. Il nous faut tout tenter pour ne pas avoir de regrets.

Tous unis, adhérents, correspondants, collaborateurs, militants, administrateurs nous trouverons la force pour parvenir au succès.

Meilleurs vœux pour l'année 2008.

Le conseil d'administration et les personnels de la mutuelle vous présentent leurs meilleurs vœux.

Le Président, Daniel LEMENUEL





UNE NOUVELLE ORGANISATION INFORMATIQUE

Mutame Normandie a choisi de confier son informatisation à un opérateur mutualiste qui regroupe de nombreuses mutuelles réparties sur le territoire national. Ce changement va s'opérer sans bouleversement profond de notre fonctionnement. La carte mutualiste fera partie intégrante de l'appel de cotisation. Le nouveau décompte de prestations mentionnera les règlements effectués pour votre compte à un professionnel de santé. De nouvelles fonctionnalités seront progressivement proposées.

COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE COMPLÉMENTAIRE

La mutuelle est désormais inscrite sur la liste des organismes gestionnaires du dispositif de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire. Mutame peut ainsi maintenir l'affiliation de ses mutualistes avec des droits CMU ouverts ou renouvelés à compter du 1^{er} janvier 2008.

ACTUALISATION DES ALLOCATIONS AU 1^{ER} JANVIER 2008

	Agent territorial			Membre extérieur		
	Mutame 1	Mutame 2	Mutame 3	Mutame 1	Mutame 2	Mutame 3
Maternité ou adoption		56 €	112 €		28 €	56 €
Heure aide ménagère		3,50 €	5,25 €			
Rente orphelin	180 €	180 €	180 €	180 €	180 €	180 €
Allocation obsèques	500 €	1 088 €	1 206 €	500 €	557 €	616 €
Enfant handicapé	allocation annuelle de 179 à 871 euros selon les ressources des parents					

LE REMBOURSEMENT DE LA CONTRACEPTION PAR LA MUTUELLE

Le forfait annuel de 35 euros proposé depuis quelques mois pour le remboursement de la pilule contraceptive non remboursée par l'assurance maladie est apprécié des mutualistes. A partir du 1^{er} janvier 2008 l'enveloppe forfaitaire annuelle est **portée à 60 euros** pour l'achat de tout moyen contraceptif non pris en charge par le régime obligatoire sous réserve d'une prescription médicale.

LE FORFAIT LENTILLES POUR UNE ANNÉE CIVILE

Le forfait individuel attribué par Mutame pour couvrir l'achat de lentilles non remboursées par l'assurance maladie s'appréciera à partir du 1^{er} janvier 2008 en année civile et non plus sur la période de douze mois glissants.

Agent territorial			Membre extérieur	
Mutame 1	Mutame 2	Mutame 3	Mutame 2	Mutame 3
61 €	122 €	183 €	122 €	183 €

DE NOUVELLES MODALITÉS DE REMBOURSEMENT POUR L'ORTHODONTIE

A la demande de nombreux parents qui nous ont signalé la difficulté de suivre le remboursement du traitement d'orthodontie, la mutuelle abandonne le versement d'un forfait en année glissante au profit d'une intervention calculée en pourcentage du tarif de base de l'assurance maladie. Cette nouvelle pratique garantit la constance de nos règlements au fur et à mesure des facturations du dentiste sans modifier le niveau de remboursement sur la durée des soins.

	1er Janvier 2008	Mutame 1	Mutame 2	Mutame 3
Soins d'orthodontie		30 %	105 %	130 %
Traitement d'orthodontie			105 %	130 %

L'ACTUALISATION DES COTISATIONS 2008

La tarification pour les adhérents âgés de moins de vingt-cinq ans reste inchangée. Les autres tarifs sont revalorisés de 3%. La majoration demandée à l'adhérent âgé de plus de 65 ans passe de 12 à 14%.